

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2022

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni le lundi 11 avril 2022 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire, à la salle polyvalente, en respectant les « gestes barrières ».

Conseillers présents : Madame Christine PEGHAIRE et Messieurs Georges BERINGER, Gilles BERINGER, Yvon DARNE, Grégory PITOT et Jean-Claude TALLOBRE

Absents excusés : Mesdames Aurélie BARLIER, Françoise DOUBLET, Martine GIRE et Claudine PASTRE.

Secrétaire de séance : M. Gilles BERINGER

Avant de commencer la séance, M. le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout à l'ordre du jour de trois délibérations concernant :

- délibération pour renouvellement contrat PEC (6 mois).
- délibération pour participation aux frais de transport piscine école.
- délibération pour convention Fondation du Patrimoine (réfection four Azinières).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

- 1) **Approbation du compte rendu de la séance du 24 mars 2022** : aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.
- 2) **Approbation des comptes de gestion 2021 sur les trois budgets (dressés par le trésorier) : budget principal, eau et assainissement** : Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes de gestion 2021.
- 3) **Compte administratifs 2021 sur les trois budgets** sous la présidence de Madame Christine PEGHAIRE, 1^{er} Adjointe ; Monsieur Alain GARNIER, Maire, s'est retiré au moment du vote et n'a pas pris part à celui-ci.
 - a) **Compte administratif eau** : les dépenses de fonctionnement sont de 72 364,02 € et les recettes de 89 665,72 €, soit un excédent de fonctionnement de 17 301,70 €. Les dépenses d'investissement sont de 30 020,29 € et les recettes de 64 016,65 €, soit un excédent de 33 996,36 €.
 - b) **Compte administratif assainissement** : les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 43 534,78 €, les recettes à 53 083,21 €. Il dégage un excédent de fonctionnement de 9 548,43 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 30 351,85 € et les recettes à 92 487,14 €, soit un excédent de 62 135,29 €.
 - c) **Compte administratif commune** : les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 353 086,06 € et les recettes à 563 935,42 €, soit un excédent de fonctionnement de 210 849,36 €. Les dépenses d'investissement sont de 202 310,29 € et les recettes de 125 945,30 €, soit un déficit de 76 364,99 €.

Le Conseil Municipal adopte tous les comptes administratifs à l'unanimité.

- 4) **Affectation des résultats de clôture 2021 sur les trois budgets** : Adopté à l'unanimité.
- 5) **Vote des taux d'imposition 2022** : le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux qui restent les suivants :
Taxe foncière bâti (TFB): 35,03 %
Taxe foncière non bâti (TFNB) : 57,58 %.
- 6) **Vote des budgets primitifs** :
 - a) **Eau** : il s'équilibre en fonctionnement à 84 024,20 € et en investissement 191 699,18 €.
 - b) **Assainissement**: il s'équilibre en fonctionnement à 48 809,52 € et en investissement 248 721,44 €.
 - c) **Commune** : il s'équilibre en fonctionnement à 438 715,37 € et en investissement à 448 495,75 €.

Le Conseil approuve ces budgets à l'unanimité, et remercie les deux secrétaires qui ont préparé les documents présentés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité fixe **la durée des amortissements** comme suit :

- 7) **Budget assainissement : Amortissement du bien** figurant à l'inventaire sous le numéro 02-07-2021 (agitateur dans le silo à boue) pour une durée de 10 ans.
- 8) **Budget assainissement : amortissement d'une subvention** versée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne (agitateur dans le silo à boue) sur une durée de 10 ans.
- 9) **Adhésion 2022 à la Fondation du Patrimoine** : la cotisation s'élève à 55 €. L'adhésion renforce les actions de la Fondation et lui permet d'aider à la sauvegarde du patrimoine de proximité. Adoptée à l'unanimité.
- 10) **Participation aux frais de transport pour les séances piscine du RPI Chavaniac-Lafayette-St-Georges-d'Aurac** : M. le Maire rappelle le caractère obligatoire de l'enseignement de la natation. Pour l'année 2021/2022 les séances piscine se dérouleront à la piscine de Saugues pour l'école de St-Georges-d'Aurac (12 élèves) à raison de 2 séances par jour, sur 4 jours, soit 8 séances en 2 semaines. Le devis proposé est de 180 €/sortie, soit 720 € pour les 4 sorties. Adoptée à l'unanimité.
- 11) **Renouvellement du contrat unique d'insertion Parcours Emploi Compétences (PEC)** : Le nouveau contrat pour une durée de 6 mois, à compter du 2 juin 2022, jusqu'au 30 novembre 2022, pour 23 heures hebdomadaires annualisées. Adoptée à l'unanimité.
- 12) **Divers** : Un nouveau dispositif d'aides du Département 43 (**CAP 43**) aux collectivités, vient en remplacement du Fond 199 et du 43-11. Le montant maximum pour 2022 pour la commune s'élève à 26 000 €. Un des projets qui pourrait être éligible à cette aide serait l'adressage dans les villages.

La séance est levée à 22h50.